

**ASSOCIATION ALERTE SPORTIVE FONDETTES****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 juillet 2023

## ASSOCIATION ALERTE SPORTIVE FONDETTES

Siège social : Allée de la Poupardière  
37230 FONDETTES

SIRET 333 939 288 00028

---

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels** **Exercice clos le 31 juillet 2023**

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALERTE SPORTIVE FONDETTES relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> août 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos contrôles ont porté notamment sur :

- les méthodes retenues pour l'appréciation des subventions,
- l'application du règlement ANC 2018-06.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

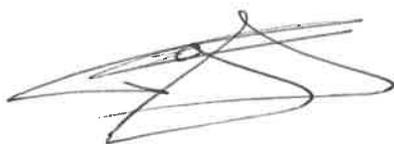
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé

que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Parçay-Meslay,  
Le 4 décembre 2023

GESTION AUDIT EXPERTISE  
Société de Commissaires aux comptes  
Représentée par Fabien GOFFINET



# Bilan Actif

		31/07/2023			31/07/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	33 519	25 687	7 831	11 777
	Autres immobilisations corporelles	16 866	11 668	5 198	1 875
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	16 000		16 000	15 611	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	173		173	173	
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>66 557</b>	<b>37 355</b>	<b>29 202</b>	<b>29 436</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	11 302		11 302	14 726
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 197		21 197	14 413
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	39 367		39 367	99 282	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	515 541		515 541	470 679	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	13 755		13 755	3 106
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>601 162</b>		<b>601 162</b>	<b>602 207</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>667 720</b>	<b>37 355</b>	<b>630 364</b>	<b>631 643</b>
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			173	173
	(3) dont à plus d'un an				

# Bilan Passif

		31/07/2023	31/07/2022
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	55 023	55 023
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	328 945	375 568	
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs			
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>(6 614)</b>	<b>(46 623)</b>	
<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>377 355</b>	<b>383 968</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	1 687	2 307	
Provisions réglementées			
<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>1 687</b>	<b>2 307</b>	
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>379 041</b>	<b>386 275</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		10 000
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>		<b>10 000</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	40 000	40 000
	Provisions pour charges	31 091	28 600
	<b>Total des provisions</b>	<b>71 091</b>	<b>68 600</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	2 640	3 139
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 185	29 183
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	34 431	38 869
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	6 101	27 928	
Produits constatés d'avance	82 874	67 649	
	<b>Total des dettes</b>	<b>180 232</b>	<b>166 768</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>630 364</b>	<b>631 643</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(6 613,64)	(46 622,81)
	(1) Dont à moins d'un an	180 232	166 768
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		



## Compte de Résultat 2/2

		31/07/2023	31/07/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(9 296)</b>	<b>(70 859)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 140	804
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>2 140</b>	<b>804</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>2 140</b>	<b>804</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>(7 156)</b>	<b>(70 055)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion	3 139	317
	Sur opérations en capital	620	793
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		31 573
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>3 759</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion	3 216	3 251
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>3 216</b>	<b>3 251</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>543</b>	<b>29 432</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			4 000
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées			10 000
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>823 146</b>	<b>726 535</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>829 760</b>	<b>773 158</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(6 614)</b>	<b>(46 623)</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature		96 359	471 442
Prestations en nature		78 848	73 553
Bénévolat		426 392	61 492
<b>TOTAL</b>		<b>601 599</b>	<b>606 486</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature		96 359	61 492
Mise à disposition gratuite de biens		27 237	27 377
Prestations		51 611	46 176
Personnel bénévole		426 392	471 442
<b>TOTAL</b>		<b>601 599</b>	<b>606 486</b>

## Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/07/2023	31/07/2022
Dons en nature	96 359	61 492
Prestations en nature	96 359	61 492
	78 848	73 553
Bénévolat	78 848	73 553
	426 392	471 442
	426 392	471 442
<b>Total</b>	<b>601 599</b>	<b>606 486</b>

Répartition par nature de charges	31/07/2023	31/07/2022
Secours en nature	96 359	61 492
Mise à disposition gratuite de biens	96 359	61 492
	27 237	27 377
Prestations	27 237	27 377
	51 611	46 176
Personnel bénévole	51 611	46 176
	426 392	471 442
	426 392	471 442
<b>Total</b>	<b>601 599</b>	<b>606 486</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2023, dont le total est de 630 364 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat déficitaire de 6 614 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2022 au 31/07/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15 novembre 2023 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES a pour objet la pratique de toutes les disciplines sportives, corporelles et physiques agréées par le Ministère de Sports ou organes déconcentrés, ou relevant d'une fédération sportive nationale ou attachée à une structure existante non fédérale. L'association omnisports est affiliée à la Fédération Française des Clubs Omnisports.

Les moyens d'action de l'association « ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES » sont :

- La tenue d'assemblées périodiques qui peuvent se tenir dans un autre lieu que le siège social,
- Les séances d'entraînement et non encadrées sur les créneaux de section,
- Les compétitions sportives,
- Les manifestations,
- Les actions jeunesse sur les vacances scolaires,
- Les animations scolaires,
- Les ventes de produits et prestations de services,
- Toutes autres actions prévues par la loi

L'association omnisport se donne les moyens de :

- Gérer et fédérer des besoins communs : secrétariat, comptabilité, utilisation de locaux et de matériel
- Assurer des actions de concertation (gestion, coordination, mutualisation de moyens, contrats d'objectifs,.....)
- Etre partie prenante dans les projets d'animation et d'équipements de la ville



- Mettre en place des opérations d'intérêt général (information, formation, publication, organisation,.....)
- Représenter les sections auprès des instances : Mairie, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDCS, CDCO, CDOS....

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2023 ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisées en charges.



## **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Aménagements des terrains : 50 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité siffusante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## **Produits et Charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## **Engagement Retraite**

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.



Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation et revalorisation nette du fonds : 2%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Taux de charges sociales patronales : 40%
- Table de taux de mortalité : table réglementaire TV 88/90

### Informations

Le résultat de l'exercice clos au 31 Juillet 2023 déficitaire de – 6 613.64€ se décompose ainsi :

Section Administrative	8 226.66 €
Section Athlétisme	6 601.88 €
Section Badminton	188.78 €
Section Basket	- 13 764.72 €
Section Ecole de Sport	5 253.51 €
Section Foot	3 634.55 €
Section Gym	696.98 €
Section Judo	1 179.10 €
Section Karaté	- 2 411.84 €
Section Natation	3 404.37 €
Section Pétanque	2 261.90 €
Section Squash	- 672.02 €
Section Stages	-179.80 €
Section Tennis	-23 166.71€
Section Tennis de Table	554.23 €
Section VTT	1 579.49 €

## NOTES SUR LE BILAN

### Actif Immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Matériel	34 989.86 €	1 353.60 €	2 824.80 €	33 518.66 €
Matériel de transport	3 500.00 €	0 €	0 €	3 500.00 €
Matériel du bureau et informatique	9 334.45€	4 777.34 €	746 €	13 365.79 €
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>47 824.31 €</b>	<b>6 130.94 €</b>	<b>3 570.80 €</b>	<b>50 384.45 €</b>
Titres de participation	15 611.24 €	389 €	0 €	16 000.24 €
Dépôts et cautionnements versés	172.80 €	0 €	0 €	172.80 €
<b>Immobilisations financières</b>	<b>15 784.04 €</b>	<b>389 €</b>	<b>0 €</b>	<b>16 173.04 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>63 608.35 €</b>	<b>6 519.94 €</b>	<b>3 570.80 €</b>	<b>66 557.49 €</b>

Les acquisitions de l'exercice se composent de :

- Barnums / Section ATHLETISME 1 353.60€
- Placards de bureau / Section Administrative 4 777.34 €
- Parts sociales du CREDIT AGRICOLE / Section ADMINISTRATIVE 389€

#### Amortissements des Immobilisations

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Matériel	23 212.75 €	5 299.51 €	2 824.80 €	25 687.46 €
Matériel de transport	2 729.57 €	770.43 €	0 €	3 500.00 €
Matériel du bureau et informatique	8 229.98 €	683.95 €	746 €	8 167.93 €
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>34 172.30 €</b>	<b>6 753.89 €</b>	<b>3 570.80 €</b>	<b>37 355.39 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 172.30 €</b>	<b>6 753.89 €</b>	<b>3 570.80 €</b>	<b>37 355.39 €</b>

## Notes sur le Bilan

### Actif Circulant

#### Etat des Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 73 419 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant Brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances Clients et Comptes rattachés	21197	21197	
Autres	39367	39367	
Charges constatées d'avance	13755	13755	
<b>Total</b>	<b>74319</b>	<b>74319</b>	

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

## Notes sur le Bilan

### Fonds Propres

#### Tableau de variation des Fonds Propres

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds propres sans droits de reprise	55 023 €			55 023 €
Fonds propres avec droits de reprise	0 €			0 €
Report à nouveau	375 568 €		46 623 €	328 945 €
Résultat de l'exercice	( 46 623 € )	46 623 €	6 614 €	( 6 614 € )
<b>Situation nette</b>	<b>383 968 €</b>	<b>46 623 €</b>	<b>53 237 €</b>	<b>377 354 €</b>
Subventions d'investissement	2 307 €		620 €	1 687 €
<b>TOTAL Fonds propres</b>	<b>386 275 €</b>	<b>46 623 €</b>	<b>53 857 €</b>	<b>379 041 €</b>

### Fonds Dédiés

#### Tableau de variation des Fonds Dédiés

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds Dédiés	10 000 €		10 000 €	0 €
<b>TOTAL Fonds Dédiés</b>	<b>10 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>0 €</b>

La subvention ANS EMPLOI pour le poste de Mr FILLON Benjamin d'un montant de 10 000 € qui avait été réportée en fonds dédiés à la clôture de l'exercice précédent a été utilisée sur l'exercice 2022/2023. Les fonds dédiés ont par conséquent été repris en totalité sur l'exercice.

### Provisions

#### Tableau de variation des Provisions

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Provision pour risques	40 000 €			40 000 €
Provision pour engagement de retraite	28 600 €	2 491 €		31 091 €
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>68 600 €</b>	<b>2 491 €</b>	<b>0 €</b>	<b>71 091 €</b>

Montants affectés à une provision pour risque et charges :

Une provision pour risques et charges avait été constituée sur les exercices précédents concernant le risque de reversement des allocations perçues au titre de l'activité partielle sur des postes subventionnés pour un montant de 40 000€ dont 25 157€ au titre de la période de janvier 2021 à mai 2021 et 14 641€ au titre de la période d'octobre 2020 à décembre 2020.

Cette provision n'a pas été reprise sur l'exercice, le délai de prescription n'étant pas terminé.

## Notes sur le Bilan

### Dettes

#### Etat des Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 180 232€, le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	2 640 €	2 640 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 185 €	54 185 €		
Dettes fiscales et sociales	34 431 €	34 431 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 101 €	6 101 €		
Produits constatés d'avance	82 874 €	82 874 €		
<b>TOTAL</b>	<b>180 232 €</b>	<b>180 232 €</b>		



## Charges à Payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	32 988 €
Dettes provision pour congés payés	9 930 €
Personnel autres charges à payer	40 €
Charges sociales / congés payés	2 650 €
Charges sociales / autres charges à payer	30 €
Etat Charges à payer	1 573 €
Divers Charges à Payer	6 101 €
<b>TOTAL Charges à payer</b>	<b>53 312 €</b>

## Notes sur le Bilan

### Comptes de régularisation

**Charges constatées d'avance 13 755 €**

### Comptes de régularisation

**Produits constatés d'avance 82 874 €**

## Autres Informations

### Rémunérations allouées aux dirigeants

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 stipule :

« Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€, doivent publier chaque année dans les comptes annuels les rémunérations des trois hauts dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature »

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

### Engagement de retraite



Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 31 091 €

### Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolat	426 392 €	471 442 €
Prestations en nature	78 848 €	73 553 €
Dons en nature	96 359 €	61 492 €
<b>TOTAL des Ressources</b>	<b>601 599 €</b>	<b>606 487 €</b>
<b>Emplois</b>		
Personnel bénévole	426 392 €	471 442 €
Mise à disposition gratuite de biens	27 237 €	27 377 €
Mise à disposition de personnel	51 611 €	46 476 €
Secours en nature	96 359 €	61 492 €
<b>Total des Emplois</b>	<b>601 599 €</b>	<b>606 787 €</b>

Les contributions volontaire en nature des bénévoles sont de 24 410 heures sur cet exercice valorisées pour un montant de 426 392 €

La mise à disposition gratuite de locaux par la ville de Fondettes s'élève à 27 237 €

La mise à disposition de personnel par la ville de Fondettes s'élève à 51 610.54€

Les dons en nature sont :

Dons en matériel par des entreprises : 14 451.62 €

Dons de Fluides de la ville de Fondettes : 79 976.35 €

### Notes sur le compte de résultat

Rémunération du commissaire aux comptes :

Honoraires de certification des comptes : 4 085 €

Honoraires des autres services : 0 €

### Abandon des frais de bénévoles

Les frais de déplacements abandonnés par les bénévoles s'élèvent à 8 218 € sur l'exercice. Ils sont comptabilisés en 625300 et 754120.

### Subventions reçues

	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Subvention Jeunesse et Sport	25 500 €	23 850 €
Subvention ANS Aide à l'emploi	16 000 €	38 000 €
Subvention Conseil Régional CAP EMPLOI	33 749 €	23 667 €
Subventions départementales	16 761 €	17 850 €
Subventions Ville de FONEDETTES et TOURS METROPOLE	168 680 €	168 681 €
Autres subventions	1 200 €	1 400 €
<b>TOTAL des subventions</b>	<b>261 890 €</b>	<b>273 448 €</b>